

Le petit écho de Sainte Anne

Janvier 2026



« Mais où sont-elles passées les neiges d'antan »

Ce 5^{ème} « écho de Sainte Anne » présente les événements de la vie villageoise au cours de l'an 2025.

Sommaire :

Rubriques	Pages
Sommaire	P 1
Le mot de Joël, maire	P 2
Le mot de Nicolas, 1 ^{er} adjoint	P 2
Restructuration de la mairie	P 3
La forêt et l'affouage	P 3
La sécurisation des chemins	P 4
La fin du réseau cuivre	P 4
Les élections municipales des 15 et 22 mars	P 5
La vie associative	P 6
La communication sur le village et autres rappels	P 7

Ont participé à cet écho : Nicolas, Thierry et Joël.

Le mot du maire :

Bonjour à toutes et tous,

Au cours de cette année nous avons assisté à de nombreux bouleversements :

- **Géo politiques** : guerres, instabilité, tensions souvent alimentées par l'intégrisme religieux... présagent un avenir incertain, les sommes astronomiques qui sont consacrées à la guerre doivent nous interpeller, des sommes colossales qui pourraient être utilisées pour régler les problèmes de la faim, du développement social et économique, de la préservation de la planète ??? Nous pensions que nos pays développés ne connaîtraient plus ces guerres d'un autre temps, les guerres se déroulaient ailleurs, en Afrique, loin de chez nous, or l'Ukraine est à nos portes, elle est en guerre depuis plusieurs années et on nous répète que « pour avoir la paix, il faut préparer la guerre » ...
- **Dérèglements climatiques** et ses conséquences désastreuses : inondations, tempêtes et autres phénomènes qui pour les scientifiques du GIEC s'amplifieront si nous ne faisons rien pour diminuer la pollution ... Les différentes conférences pour le climat prennent des engagements jamais suivis d'effets et certains dirigeants climatosceptiques nient tout cela et accentuent les problèmes en favorisant le développement d'activités très polluantes, préférant l'accumulation de richesses à court terme plutôt que la préservation de notre planète, les générations futures risquent de payer le prix fort pour ce laisser aller irresponsable....
- **Politiques** : notre pays connaît une instabilité certaine depuis la dissolution, la constitution de la Vème république a été organisée dans une logique de bipartisme, le parlement a des difficultés à fonctionner sans majorité ... le compromis qui est le quotidien de nos structures communales et intercommunales semble impossible au niveau national, nous assistons à des guerres d'égos et à des calculs politiques qui ne résolvent pas grand-chose, bien au contraire ...

Et, cadrant tout cela, l'influence souvent néfaste de réseaux sociaux qui diffusent des « vérités alternatives », des rumeurs, des « fake news » ... dans cette jungle le citoyen ordinaire ne sait plus où se diriger, ne sait plus où est la vérité ... et va finir par se fier à l'intelligence artificielle, nouveau gourou numérique qui s'impose rapidement, remplace les hommes et les femmes et encadre désormais la plupart des médias.

Bref, prendre un peu de recul, de hauteur, ne rend pas spécialement optimiste, même si, dans notre très petit village nous pouvons nous sentir à l'abri, éloignés de ces problèmes, nous profitons toujours d'une indéniable qualité de vie, d'un cadre de vie calme et reposant, nous devons en être conscients et tout faire pour le préserver.

Après ces propos un peu moroses, je souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année 2025 et une bonne année 2026.

Une pensée pour Georgette et Colette qui nous ont quittés, que leur proches reçoivent nos condoléances.

Joël

Le mot de Nicolas, 1^{er} adjoint :

« Chers habitants de Sainte Anne.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année, tous mes vœux de santé, de sérénité et d'équilibre dans ce monde qui semble marcher sur la tête.

Malgré tout cela, les travaux de sécurité, d'entretien des chemins et des forêts ont été effectués tout au cours de l'année, d'autres sont à venir même si pour certains, nous ne faisons rien

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vos proches car il n'est pas souvent facile de se trouver seul et isolé ».

Nicolas.

Travaux et projets en cours :

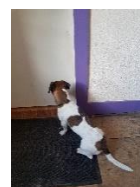
- **Restructuration de la mairie :**



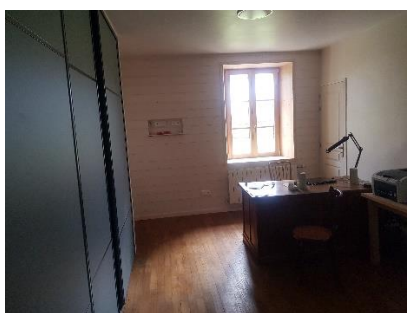
Les travaux de restructuration sont terminés, un « point financier » a été fait en Conseil Municipal et transmis sur le dernier « point Sainte Anne », la commune de Sainte Anne a désormais à sa disposition une salle de réunion, un bureau d'accueil avec coin cuisine, un « bureau du maire », avec armoire à archives.

Réalisation des travaux sous la maîtrise d'Arnaud avec l'aide des employés Eric, Florentin et du bénévolat.

Au nom du CM et de la commune, je les en remercie.



Salle de réunion



Bureau du maire



Accueil et coin cuisine

- **La forêt :**

Quelques changements en ce domaine, La commune de Sainte Anne a été rattachée au triage de Levier, Baptiste Landier notre ancien garde ONF s'en est retourné dans sa Normandie, il a été remplacé par Alika Bertrand. Le CM a récemment validé le plan des travaux présenté par l'ONF dont les parcelles à réimplanter.



Affouages :

Les branchages résultant de l'abattage des arbres dépérissants en bordure de la D229 et de plusieurs chemins du village seront distribués en affouage, (les bénéficiaires d'un ordon en 2025 ont eu des lots assez généreux de 55 stères par ordon). Une affiche a été mise au tableau, à ce jour il y a une dizaine d'inscrits, les lots se feront à partir des branchages stockés au « contour du pont » le long de la D 229, dans le fossé en bord de D229 et le long du chemin des Paules.



- **Sécurité des chemins :**

La commune a été alarmée suite à la chute d'une branche sur le véhicule d'un usager de la D229, il s'avère que la commune, propriétaire de la parcelle située de part et d'autre de la D229 est juridiquement responsable des éventuels accidents que pourraient causer la chute d'arbres. De fait, le département entretient la D229 et doit en assurer la sécurité mais en cas de problème il se retourne contre le propriétaire des terrains concernés.

Nous avons donc organisé l'abattage des arbres dépérissants en bordure du chemin des Paules et de la D229 entre le Pont du Diable et le « contour du pont ». La mise en place de ces travaux a été un parcours du combattant car il a fallu réunir autour d'une table tous les partenaires concernés et souvent peu disponibles, de plus, les parcelles communales en cause sont classées en Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et sont dans le périmètre de « Natura 2000 », notre intervention était donc soumise à l'approbation de plusieurs administrations : Doubs très haut débit, orange, EPAJ, département, ONF, fibre en définitive après fermeture de la route à la circulation les travaux ont été réalisés sous le contrôle de l'ONF par les entreprises de travaux forestiers A Bulle et F Guyat. Les arbres dangereux ont été coupés, les grumes seront vendues et les branchages distribués en affouage, la spécificité de ce site remarquable a été respectée et, nous l'espérons, la sécurité accrue ...



La D 229 après sécurisation des abords



Remise en place de la fibre

- **La fin du réseau cuivre annoncée par Orange :**

Cette fin signifie qu'en 2026, les personnes qui utilisent encore une ligne fixe passant par le réseau cuivre ne pourront plus utiliser les anciennes lignes téléphoniques qui passaient par les réseaux cuivre, la solution sera d'avoir un portable (avec les aléas que l'on connaît / accessibilité au réseau et les « zones d'ombre ») ou de se connecter sur la fibre, j'ai contacté les services d'orange à ce sujet, ils m'ont promis qu'un effort sera fait en direction des personnes qui seront « coupées du monde » avec la fin du réseau cuivre, une seule personne était abonnée au réseau cuivre sur Sainte Anne, je lui ai donné la documentation qu'Orange m'a envoyée (avec conditions d'abonnement à la fibre avantageuses...).

Elections municipales des 15 et 22 mars :

- **Inscriptions sur les listes communales :**
 - L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**
 - Possibilité pour le citoyen de **vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)
 - L'inscription peut se faire **en ligne** ou **en mairie**, tout citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public.
- **Fondement juridique :** la loi vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a été publiée au journal officiel le 22 mai 2025.
- **Points clefs de cette loi :**
 - **Election au scrutin proportionnel de liste paritaire**, la liste des candidats est **obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe**. Si une liste recueille 50% des voix dès le 1^{er} tour, elle obtient automatiquement la moitié du nombre de sièges (arrondi à l'entier supérieur : prime majoritaire. Les sièges restants sont ensuite répartis à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages).
Si aucune liste n'a obtenu 50% ou plus des suffrages exprimés, au second tour, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges au conseil municipal arrondi à l'entier supérieur (prime paritaire), et le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, à la proportionnelle.
 - Possibilité de **listes incomplètes et de candidats supplémentaires :**
la liste peut comprendre :
 - Jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal prévu
 - Jusqu'à 2 candidats de plus que l'effectif légal (candidats appelés à pourvoir les sièges vacants en cours de mandat).
- **Après la réforme :** en mars 2026, les communes de moins de 1000 habitants éliront leur conseil municipal selon les mêmes modalités que les communes de 1000 habitants ou plus :
- **Scrutin proportionnel de liste paritaire**
 - **Panachage interdit** pas d'adjonction ni de suppression de nom et pas de modification de l'ordre de présentation sous peine d'annulation du bulletin.
 - **Obligation de parité :** chaque liste est constituée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Cas de Sainte Anne : (je me limite ici au cas de notre petite commune)

Nombre d'habitants	Nombre de membres du conseil municipal Effectif légal	Nombre minimum de membres sur une liste	Nombre maximum de candidats
Moins de 100	7 4 femmes et 3 hommes Ou 3 femmes et 4 hommes	5 3 femmes et 2 hommes Ou 2 femmes et 3 hommes	8 ou 9 en respectant la parité

- **Obligation de parité** entre femmes et hommes sur toutes les listes sinon liste non recevable en préfecture.
- **Respect d'une alternance stricte** entre candidats de sexe différents (alternance entre femmes et hommes sous peine d'irrecevabilité).

Remarque : à ce jour, comme indiqué dans un précédent « info Sainte Anne », je constitue une liste de 7 candidats : 4 hommes et 3 femmes et 2 candidats de plus (1 homme et 1 femme) qui pourront siéger en cas de vacance en cours de mandat. Je vous transmettrai rapidement cette liste nominative qui sera soumise au vote des habitants.

Cette nouvelle loi rend un peu plus complexe les scrutins dans les petites communes, notamment en cas de second tour...nous verrons cela au moment du prochain scrutin

La vie associative :

- **Place à « la Saintannière »** : plusieurs concerts et manifestations ont été organisés en 2025, Thierry, Président de l'association la Saintannière, vous les présente ci-dessous.



Sainte-Anne est sans aucun doute un village typique de Franche-Comté, y vivre est un plaisir dont on peut goûter tous les jours.

Tout y est, combes, baumes, falaises, vallées, ancien château, fermes Comtoises, église rénovée.

Attention, tout cela n'aurait pas la même saveur sans la vie sociale, sans instant de rencontre petit ou grand, sans possibilité d'échange entre nous.

La Saintannière est faite pour cela et ce depuis sa création lors de la rénovation de l'église. Se réunir, créer du lien reste et restera le fondement de cette association de village.

Créer du lien par des petits gestes comme la galette, créer du lien par les découvertes musicales,

Créer du lien par les fêtes et puis enfin, créer du lien avec ceux d'à côté qu'ils viennent de Crouzet ou de plus loin. Animer cette vie sociale est ce qu'il y a de plus compliqué, peut-être tout aussi compliqué que de gérer une forêt ou une voirie, nous y prenons notre petite part avec humilité.

On peut s'enorgueillir de belles réussites comme la fête du village, les journées du patrimoine ou le ciné-débat original avec projection d'un film muet sur la vie « du haut » en 1950 avec improvisation musicale en directe.

On peut être heureux d'avoir bouclé le budget et maintenu notre trésorerie alors que l'aide financière nous avait été refusée (puis accordée).

Nous sommes fiers d'avoir fait travailler et rémunéré des artistes décemment.

Evidemment tout n'a pas fonctionné comme espéré, nous sommes déçus de ne pas avoir tout réussi comme des concerts avec trop peu de spectateurs.

Nous sommes tracassés par certaines difficultés à communiquer entre nous.

Nous regrettons de ne pas pouvoir fédérer comme nous le souhaitons.

La Saintannière est poussée par une dynamique forte et nouvelle, des idées nouvelles commencent à germer mais elle restera fidèle à ces engagements.

Je remercie tous les membres pour être là, pour leur engagement et leurs envies. Je remercie toutes celles et ceux qui voudront rester, venir ou revenir pour partager cette vie ensemble.

De très belles fêtes à toutes et tous

Thierry

Communication dans le village et rappels habituels :

- ✓ Le site Web de la commune : www.sainteanne25.com chacun peut y aller, faire des suggestions, le faire vivre ...
- ✓ La commune fait un **cadeau de fin d'année**, sous forme d'un bon d'achat, aux saintanniers résidant sur le village, aux « anciens » (à partir de 60 ans, ce qui est assez jeune ...) et aux « enfants » (jusqu'à 12 ans), le conseil a fait le choix il y a quelques années de distribuer un bon d'achat plutôt qu'acheter des objets « made in china » ou des denrées alimentaires qui ne plaisent pas forcément ...Le prochain conseil municipal aura à valider ou invalider cette pratique, en modifier les modalités.
- ✓ Pour une **information rapide**, comme par exemple un décalage dans le ramassage des ordures ménagères, une route barrée ou autre information...j'avise les habitants via le panneau d'affichage et via des textos à condition d'avoir les n° des téléphones portables, si vous ne bénéficiez pas encore de ce vecteur d'information et que vous souhaiteriez en bénéficier, **pensez à me donner votre n° de portable.**
- ✓ **Les comptes rendus des séances du conseil municipal, du comité de Sivom ou autres informations** sont **systématiquement affichés au panneau**, à disposition dans un classeur en mairie sur demande et également disponibles sur le site de la commune dans la rubrique « vie locale, conseil municipal ».
- ✓ **Consultation en mairie** cela est toujours possible, je suis à disposition **sur rendez-vous**, de même pour les conseillers, je rappelle que, sauf demande spécifique à délibérer sans public, les **séances du CM sont publiques.**
- ✓ En ce qui concerne les supports d'information : les « **points Sainte Anne** » et le « **petit écho de Sainte Anne** » sont régulièrement distribués et affichés au tableau, chacun peut s'y exprimer, il suffit de m'envoyer un article signé, il sera publié « in extenso ». Bien sûr il existe toujours un « **droit de réponse** » en cas de désaccord avec un article.